

RAPPORT ALR2 DU SAMEDI 29/06/2024

ARRIVEE :	4-10-13-5-15	
NON PARTANT :	NEANT	
CAGNOTTE QUINTE +	1 070 000 F CFA	
COMBINAISONS	RAPPORTS 300F/350F	NOMBRE
ORDRE TIERCE	45 500	34
DESORDRE TIERCE	6 000	243
COUPLE VENANT	0	0
SIMPLE VENANT	0	0
ORDRE QUARTE	0	0
DESORDRE QUARTE	251 500	6
TIERCE VENANT	0	0
COUPLE VENANT	0	0
SIMPLE VENANT	0	0
ORDRE QUINTE +	0	0
DESORDRE QUINTE +	258 500	8
BONUS 4	17 000	66
BONUS 4 + NON-PARTANT	0	0
MASSE PARTAGEE	7 704 000	

COMBINAISONS	RAPPORTS POUR 500F	NOMBRE
COUPLE GAGNANT	12 000	37
COUPLE PLACE A	3 500	43
COUPLE PLACE B	9 500	16
COUPLE PLACE C	1 500	93
SIMPLE GAGNANT	0	0
COUPLE PLACE A'	0	0
COUPLE PLACE B'	0	0
COUPLE PLACE C'	0	0
MULTI 4	271 000	4
MULTI 5	54 000	3
MULTI 6	18 000	33
MULTI 7	7 500	83
P SIMPLE GAGNANT	5 500	3
P SIMPLE PLACE A	1 000	5
P SIMPLE PLACE B	500	8
P SIMPLE PLACE C	6 000	1
MASSE PARTAGEE	3 380 000	

**CHEF DEPARTEMENT
EXPLOITATION DES JEUX**

INSPECTION DES JEUX

NB : Si une erreur matérielle a été commise dans les calculs des rapports ou dans leur affichage, les paiements sont interrompus jusqu'à rectification. Aucune réclamation n'est admise sur les modifications intervenues. Les paris déjà payés ne seront pas réajustés.

(Article 29 de la Loi No 164 du 29/06/2024 et des charges : cf JO No 5280 du 18 Mars 1989)

VERIFICATION
11 084 000